



Vendeur injoignable arnaque vente sur internet

Par **gmetthey**, le **09/04/2011** à **20:23**

Bonjour,

J'ai acheté une offre sur le site internet Groupon Citydeal pour une épilation à la lumière pulsée dans le salon Hyper minceur situé à Paris 9eme pour un montant de 197€ le 11 aout 2011.

Depuis j'ai eu deux rdv chez eux où j'ai validé mon bon et ensuite 2 rdv qui se sont annulés ... Depuis plus de nouvelles, j'essaye des les appelés pour avoir rdv il n'y a jamais personne au bout du fil, je laisse des messages mais jamais personne ne me rappelle. Ca fait déjà plus d'un mois que j'essaye de les re-contacter.

Merci

Par **corima**, le **09/04/2011** à **20:52**

Il y a eu un reportage dernièrement concernant Groupon, le problème c'est qu'il y a plus d'"acheteur" que de possibilites d'offres. Nombres ont payé sans rien en retour et impossible de joindre ensuite le site

Deplacez vous jusqu'à eux pour obtenir ce que l'on vous doit

Par **gmetthey**, le **10/04/2011** à **10:14**

Merci de la réponse mais dans mon cas le bon a bien été validé car j'ai déjà eu 2 rdv. C'est au niveau du vendeur qu'il y a problème pas de Groupon (selon moi)

Par **corima**, le **10/04/2011** à **14:40**

C'est pour ça que je vous disais d'aller directement les voir. Ils seront bien obligé de vous donner un nouveau rdv sur place puisqu'ils ne décrochent plus le telephone

Par **lilou78**, le **13/04/2011** à **18:01**

Bonjour,

Je n'ai jamais eu de problème avec Groupon mais j'ai acheter un bon hyperminceur (paris 13e) pour des séances minceurs.

Je me suis déplacé pour prendre un rendez-vous pour un bilan minceur, j'ai voulu décaler mon rendez-vous le soir même car je m'étais trompé dans mon agenda et là impossible de les joindre, personne ne répondait à l'institut, j'ai envoyé un mail et un fax sans réponse, donc je me suis déplacée pour décaler.

Mais ce n'est en aucun cas la faute de Groupon, mais de l'institut où personne ne répond et bonjour l'acceuil !!!!!

Par **corima**, le **13/04/2011** à **19:00**

[citation]Mais ce n'est en aucun cas la faute de Groupon, mais de l'institut où personne ne répond et bonjour l'acceuil !!!!! [citation]

Et bien vous avez eu de la chance, il y en a qui n'ont jamais pu avoir acces au service qu'ils avaient acheté via le site groupon. Il y a meme eu un reportage sur le sujet et des problèmes que les gens rencontrent pour pouvoir beneficier de ce qu'ils ont acheté

Par **lilou78**, le **13/04/2011** à **19:13**

Tu as déjà testé Groupon avant de croire ce qui se dit à la TV, il y a peut être des gens qui sont déçu ou qui pense avoir été arnaqué, mais il faut arrêter de croire les médias !!!!!!!

Par **corima**, le **13/04/2011** à **21:13**

Je vous trouve bien enervée et ne vous permet pas de me tutoyer, je ne vous ai pas manqué

de respect, merci d'en faire de meme. Un peu de tenue !

Donc, débrouillez vous avec votre coupon groupon et bonne chance.

Peut être reviez vous sur le site pour vous plaindre comme de nombreuses personnes de ne pas pouvoir bénéficier de leur achat fait via le site groupon.

Allez donc sur le net et tapez "problème avec city deal groupon" et vous allez en trouver des gens qui connaissent des problèmes et sont très mécontents.

Par **lilou78**, le **13/04/2011 à 22:02**

Mais comme je l'ai dit je n'ai jamais eu aucun problème avec groupon !!!!!

Désolé de vous avoir tutoyé mais pour moi ce n'est pas une marque d'irrespect !!!!!!! Bien au contraire et je ne suis pas énervée, vous n'avez rien compris !!!!

Par **lilou78**, le **13/04/2011 à 22:04**

et puis sur les forums on trouve souvent les gens mécontents et ceux qui n'ont rien à dire et qui sont contents ne le racontent pas sur le net !!!

Par **gmetthey**, le **14/04/2011 à 14:47**

... Dsl d'avoir soulevé un débat!

Pour les gens qui ont eu la gentillesse de me répondre, je vous tiens au courant de l'avancement ...

J'ai réussi à contacter Groupon qui m'ont remboursés l'intégralité de mon offre en bon d'achat sur leur site. Le problème vient bien d'Hyper Minceur, où c'est vrai l'accueil laisse à désirer (lorsque l'on arrive à les joindre). Ils ont même une fois annulé mon rdv sans me prévenir du coup je m'étais pointé la bas pour rien...

Je déconseille vivement les offres Groupon avec Hyper Minceur ou même les instituts Hyper Minceur...

Merci beaucoup pour vos réponses....

Par **lilou78**, le **14/04/2011 à 15:42**

Pas de souci pour le débat, mais bon, comme je le disais pas de souci avec Groupon !!!!

Bon, moi je commence mes séances "anti-cellulites" chez hyper-minceur aujourd'hui on verra bien ce qui se passe !!!

Par **corima**, le **14/04/2011** à **19:48**

[citation]Pas de souci pour le débat, mais bon, comme je le disais pas de souci avec Groupon !!!! [/citation]

Tant mieux si les choses se sont bien terminées mais ce n'est pas toujours le cas. Il est évident que ceux qui sont satisfaits ne vont pas venir s'en plaindre sur un forum. Mais il faut aussi et surtout prendre en considération les gens qui sont mécontents car en se plaignant, ils vous préviennent.

Il n'y a pas de fumée sans feu, il y a nombres de mécontents mais c'est parce que Groupon vend plus de "promotion" qu'il n'y en a de possibles. Du coup, ils reportent la faute sur les restau, les coiffeurs, les centres minceurs... qui ne peuvent pas assumer autant de promotion sans mettre la cle sous la porte à un moment donné

Par **lilou78**, le **14/04/2011** à **20:54**

Ce sont les vendeurs qui lancent les deals et ce sont à eux de mettre une limite !! Mais le problème cité est ici n'est pas groupon, mais le vendeur hyperminceur qui n'est pas sérieux du tout. J'y suis allée aujourd'hui pour ma séance et toutes les clientes (pas seulement celles de groupons) se plaignaient de ne pouvoir les joindre par tel !!

Par **corimaa**, le **14/04/2011** à **23:16**

Et non, c'est là que vous vous trompez, c'est groupon qui décide du montant de la promotion et en plus en prend un tres gros pourcentage qui frole les 50%. Et il n'y a aucune limite dans la quantité de promotions vendues. Et ils s'arrogent le droit de pouvoir renouveler les promotions. C'est ce qu'ils imposent aux commerçants qui dechantent tres vite

Resultat, les commerçants n'arrivent plus à faire face aux demandes car ils travaillent quasiment à perte. C'est aussi pour ça que vous etes reçues comme des chiens dans un jeu de quilles. Ils essaient de decourager les gens pour qu'ils ne reviennent pas

Par **lilou78**, le **15/04/2011** à **06:45**

ah je n'ai pas eu la même version des commençants !!!

Et si c'eszt le cas contraire, les commerçant n'ont qu'à pas resigner !!!!!

>En tout cas vous n'aimez pas groupon, je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait !!!!!

Mais je le redis, je problème ici est hyperminceur !!!!

Par corimaa, le 15/04/2011 à 10:15

[citation]Groupon ne buzze pas que par ses avantages, Groupon fait aussi parler de lui du côté des commerçants partenaires et des clients mécontents. Certains d'entre vous ont peut-être vu différents reportages TV sur les pratiques de Groupon, notamment l'émission Capital (M6) du 6 mars dernier. Ce reportage exposait notamment les clauses des contrats Groupon vis-à-vis des commerçants avec notamment des engagements de 24 mois durant lesquels Groupon pouvait utiliser une promotion donnée autant de fois qu'il le souhaitait. Le commerçant ne pouvait pas travailler avec une société concurrente de Groupon. Comme si faire de la pub sur un magazine vous interdisait de le faire sur un autre. Le contrat étant bien évidemment renouvelé par tacite reconduction à l'échéance du terme et j'en passe.

Le commerçant, doit aussi casser ses prix fortement (plus de 50% de remise) pour bénéficier de la notoriété de Groupon. Sur la somme qu'il lui reste à percevoir, Groupon prendra au minimum 50% du montant du deal, ce qui ne laisse pas grand chose au commerçant pour manger...

Pour faire court, travailler avec Groupon représente pour le commerçant un avantage certain en terme de volume et de notoriété locale. Mais à quel prix ? Tout simplement celui de perdre de l'argent avec chaque client apporté via Groupon et le problème c'est qu'il y en a ! Et si Groupon peut se permettre de réutiliser le "deal" autant de fois qu'il le souhaite, je vous laisse imaginer les conséquences pour le commerçant ! Une rentabilité déclinante au fur à mesure que le chiffre d'affaires augmente. Avec Groupon c'est simple : plus vous travaillez, plus vous perdez d'argent. Et, plus vous perdez d'argent, plus Groupon en gagne.[/citation]

Comme vous le voyez, les commerçants ne résignent pas, ils sont coincés pendant 24 mois reconductibles si en plus ils oublient de rompre le contrat avant sa fin. Je n'ai rien contre eux dans le sens où je n'ai jamais cliqué sur une promotion. Mais je suis contre ce genre de pratique qui emmenent certains petits commerçants à leur perte. Et vous en entendrez parler de plus en plus

Par lilou78, le 15/04/2011 à 11:02

oui mais c'est eux qui décident avant tout tout contrat doit être lu entre les lignes !!!!!

Bon je lache l'affaire moi j'en suis assez contente après l'affaire des commerçant n'est pas la mienne je profite des réduc c'est toujours bon à prendre quand on veut se faire plaisir en période de crise économique !!!!

Salut

Par lady dulcinee, le 16/04/2011 à 20:57

Moi aussi j'ai acheté un bon de 5 scéances à valoir chez Hyperminceur via le site Groupon, cela fait près de 2 semaines que j'essaie de les contacter (j'ai même envoyé des mails), mais cet institut reste injoignable... J'ai été sur place, et malheureusement je n'ai rien pu réclamer puisqu'à ma grande surprise le centre était fermé....

Par **lady dulcinee**, le **16/04/2011** à **20:59**

Moi aussi j'ai acheté un bon de 5 scéances à valoir chez Hyperminceur via le site Groupon, cela fait près de 2 semaines que j'essaie de les contacter (j'ai même envoyé des mails), mais cet institut reste injoignable... J'ai été sur place, et malheureusement je n'ai rien pu réclamer puisqu'à ma grande surprise le centre était fermé....

Par **corimaa**, le **16/04/2011** à **22:34**

Avec le systeme Groupon, ce ne sera malheureusement pas le seul commerce à fermer...

Contactez Groupon (tel surtaxé) et demandez un remboursement, qu'ils risquent de vous faire sous forme d'avoir

Par **lady dulcinee**, le **18/04/2011** à **13:19**

J'ai laissé mon témoignage sur le site de l'association des consommateurs "UFC que choisir", j'ai parallèlement pris contact avec leur association locale pour régler le litige.

J'invite les personnes dans le même cas que moi à faire pareil pour dénoncer les procédés malhonnêtes de Groupon qui m'a proposé un avoir au lieu d'un remboursement... et oui tout est bénéf pour eux qui n'ont que faire du sérieux de leurs partenaires...

Par **corimaa**, le **18/04/2011** à **14:22**

[citation]et oui tout est bénéf pour eux qui n'ont que faire du sérieux de leurs partenaires...
[/citation]

Ce n'est pas le manque de serieux de leurs partenaires qu'il faut remettre en compte, mais les procédés de Groupon qui font qu'à un moment donné, ils ne peuvent plus faire face. Quand un commerce (prenons un coiffeur comme exemple) à une capacité à recevoir 20 clients par jour, se retrouve avec 400 "clics" sur leur promotion (promotion qui les fait travailler à perte), le commerçant à 2 choix :

- Il honore les 400 client Groupon, avec une capacité de 20 clients par jour, il devra travailler à perte pendant 20 jours ouvrables en refusant tous clients habituels. Et il est au bord de mettre la clé sous le paillason.

- Il continue à s'occuper de ses clients habituels en prenant quelques clients Groupon, il fait des mecontents et perd en notoriété au lieu d'en gagner, but pourtant initial de ce systeme.

Sans oublier que Groupon se donne le droit de proposer la promotion autant de fois qu'il le souhaite pendant 2 ans ! Quand les commerçants ont signé, m'étonnerai qu'on leur ait clairement expliqué le système Groupon